

## Pour un accompagnement efficace et pérenne des acteurs locaux



GRDR Kayes  
mali@grdr.org  
(223) 21.52.29.82



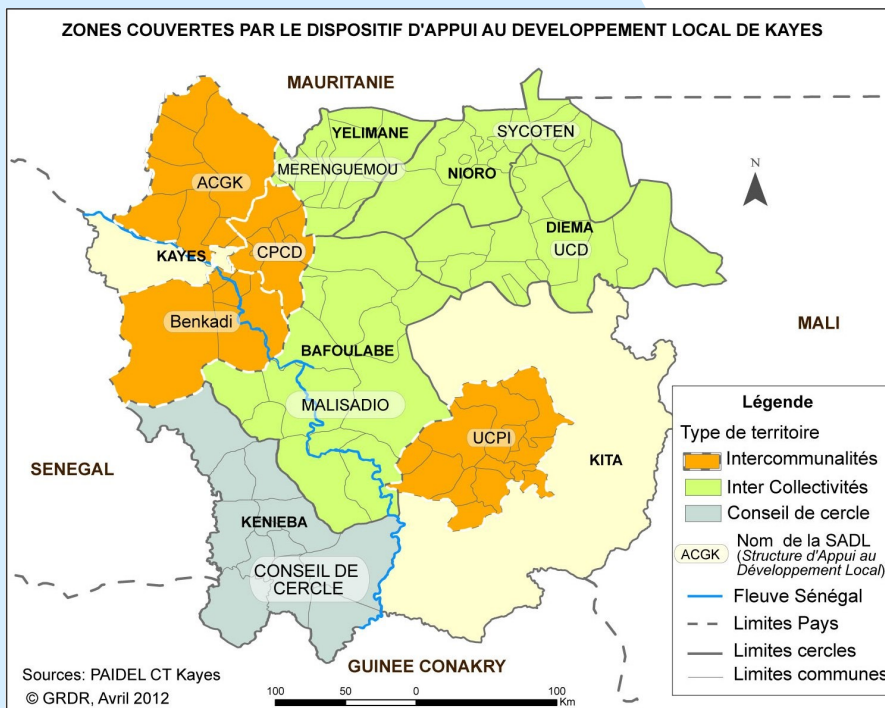
### Contexte

Depuis plus d'une dizaine d'années, en région de Kayes, **les besoins en appui - conseil aux initiatives locales ne cessent de croître**. Plusieurs **approches ont été développées par l'Etat et ses partenaires** pour répondre aux besoins des collectivités territoriales et des acteurs locaux (centres de conseil communaux, SE-COM...).

Malgré leur pertinence, **ces approches** sont en proie à deux difficultés centrales : quelle pérennité du système et quelle synergie avec les politiques régionales ?

La mise en commun des ressources à l'échelle inter-collectivité/intercommunale semble aujourd'hui être la meilleure approche pour garantir aux acteurs locaux un encadrement adapté. Son efficacité est toutefois tributaire de la solidité organisationnelle des intercommunalités/collectivités qui en assurent le portage.

S'alignant sur la politique nationale et faisant valoir son rôle de promoteur d'une cohérence des politiques publiques locales, l'Assemblée Régionale de Kayes a mis en place un **Dispositif d'Appui au Développement Local (DADL)**. Ce dispositif pilote viendra en appui aux intercommunalités, inter-collectivités et au conseil de Cercle identifiés, afin que ces derniers puissent fournir dans la durée un accompagnement de qualité aux acteurs locaux (collectivités territoriales, porteurs de projets, associations, etc.). Ces partenaires au développement sont également appelés Structures d'Appui au Développement Local (SADL).



9 TERRITOIRES PILOTES SELECTIONNES SUR LA BASE D'UN PROCESSUS TRANSPARENT ET RAISONNE

### LES BÉNÉFICIAIRES

- ◆ Les collectivités territoriales
- ◆ Les intercommunalités
- ◆ Les porteurs de projets économiques (entrepreneurs)
- ◆ Les associations, coopératives, faitières, GIE...
- ◆ Les migrants

### ...QUELQUES DONNÉES

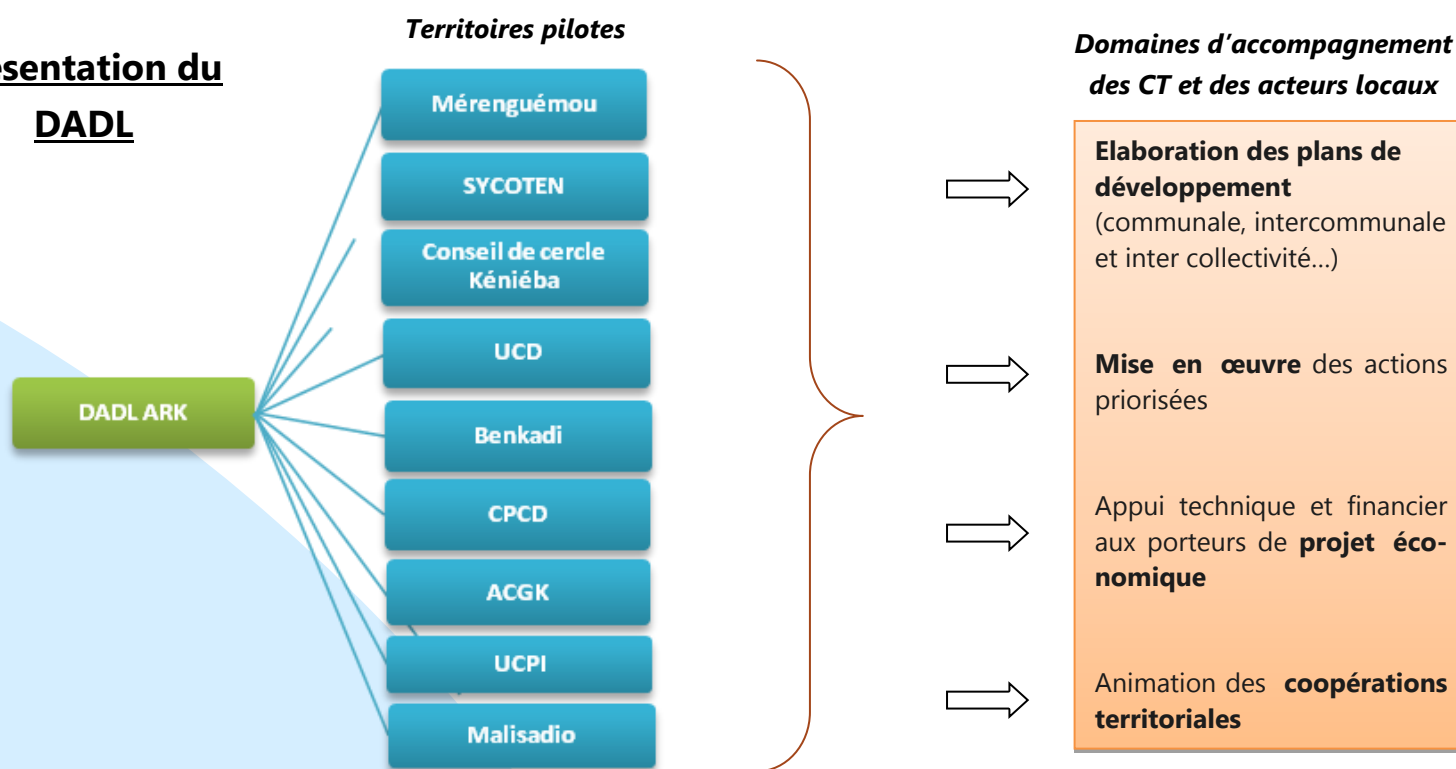
- 1 Assemblée Régionale
- 5 inter-collectivités
- 3 intercommunalités
- 1 conseil de cercle



DIRECTEUR DNCT, PRÉSIDENT ARK, TECHNICIEN DNCT, PRÉSIDENT CONSEIL DE CERCLE DE KAYES

JOURNÉE DES COMMUNES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

## Présentation du DADL



### Une offre de service adaptée aux besoins

Les services fournis par le DADL sont compilés dans un cahier de charges élaboré sur la base d'une identification participative des besoins des acteurs locaux.

- ◆ **La planification territoriale** (élaboration des plans de développement local, mise en œuvre des actions prioritaires)
- ◆ **Les coopérations territoriales**
  - ⇒ Intercommunalité (diagnostic et planification intercommunale, animations territoriales pour la mobilisation des acteurs, mise en œuvre des actions prioritaires,...)
  - ⇒ Coopération décentralisée/Co développement/migration.
- ◆ **Le développement économique local**
  - ⇒ Diagnostic économique
  - ⇒ Appui technique et financier aux porteurs de projets économiques
- ◆ **La capitalisation des pratiques et le plaidoyer politique**
  - ⇒ Formations
  - ⇒ Voyages d'échanges et rencontres
  - ⇒ Production de guides méthodologiques

### ... Quelques principes

- ◆ Responsabilisation des acteurs locaux dans le choix et le pilotage des domaines concernés par l'accompagnement du DADL (offre de service modulable en fonction des besoins et profils de chaque territoire)
- ◆ Demande d'appui formulée par les acteurs (intercommunalité/intercollectivité/Conseil de cercle)
- ◆ Elaboration d'une offre technique et financière par le DADL
- ◆ Formalisation du partenariat par l'élaboration d'un Protocole d'accord
- ◆ Contribution des intercommunalités et des bénéficiaires au fonctionnement du dispositif
- ◆ Approche de recherche/action pour une capitalisation des pratiques en vue d'une **réplication régionale et nationale**

### Un dispositif en phase avec les textes de loi

#### Extrait de l'article 131 du code des collectivités territoriales :

Conformément aux compétences qui lui ont été transférées, l'assemblée régionale règle par délibérations les affaires de la région qui portent notamment sur l'aménagement du territoire, la création et la gestion des équipements collectifs (éducation, santé, infrastructures, tourisme, etc.), le développement économique local et la coopération territoriale.

Cette action est menée avec le soutien de :

